

Joint à et faisant partie intégrante de la Police n° TBA

Conformité aux lois québécoises (PPNP1003)

Assuré désigné : **TBA**
Date de prise d'effet :

En contrepartie de la prime exigée, il est entendu et convenu par les présentes que la garantie accordée par la présente Police est modifiée de manière à inclure les **frais de défense** excédant la limite de garantie indiquée aux conditions particulières à l'égard des **réclamations** présentées ou des poursuites intentées contre les **assurés** dans la province de Québec.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.

Représentant agréé de l'Assureur
Beazley Canada Limitée

Date